

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 1.2.a : Soutenir la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) et le développement des Maisons de santé Pluridisciplinaires du territoire

Porteurs du projet: *Communauté d'agglomération Territoires vendômois*

| | |
|--------------------------------|---|
| Axe stratégique | Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire |
| Objectif opérationnel | Soutenir le développement des exercices regroupés/Coordonnés |
| Besoins identifiés | <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement des professionnels de santé • Développer de nouvelles offres de soins de proximité • Maintenir une offre de soins permanente • Favoriser l'émergence de lieu de stage pour les étudiants en santé • Favoriser la venue de professionnels de santé sur le territoire • Lutter contre la désertification médicale en milieu rural |
| Description de l'action | <p>Une MSPU sera implantée sur la commune de Vendôme pour la population de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Elle sollicitera une labellisation Universitaire de la MSP avec l'accueil d'un chef de clinique en médecine générale, d'externes, d'internes de médecine générale et d'étudiants pour les autres professions para médicales (infirmière, sage-femme, masseur kinésithérapeute).</p> <p>Le projet immobilier est porté par la communauté d'agglomération territoires vendômois.</p> <p>L'objectif principal est de répondre à la demande des patients en organisant un recours en soins premiers coordonnés et permanents, dont la prise en charge des soins non programmés et la proposition d'un accompagnement social, si besoin avec l'intervention de travailleurs sociaux au sein de la structure.</p> <p>L'intégration d'autres professionnels paramédicaux permettra de développer les soins en coordination et de faciliter l'accès aux soins des patients.</p> <p>De plus, le travail en pluri disciplinarité permettra de participer à des actions de santé publique.</p> <p>Composition envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 médecins généralistes • 3 masseurs kinésithérapeutes • 2 infirmières ASALEE • 1 psychologue clinicienne • 2 sages-femmes • 4 infirmières libérales <p>Et plusieurs professionnels sont en cours de recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 pédicure • 1 podologue • 1 psychologue clinicienne • Des orthophonistes • Des ophtalmologues • 1 médecin généraliste chef de clinique au 1^{er} novembre 2019 • Un assistant médical <p>D'autres actions sont également envisagées :</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un agrandissement de la MSP de Saint Amand Longpré ➤ Un déploiement des professionnels des MSP existantes et de la MSPU dans les secteurs ruraux en déficit de professionnels de santé (pôle de santé, consultations avancées...) | |
| Population cible | La population de la communauté d'agglomération Territoires vendômois | |
| Zone géographique cible | Le territoire de la communauté d'agglomération Territoires vendômois, soit un bassin de population de 57 038 habitants (population légale INSEE 1 ^{er} janvier 2017) | |
| Identification du responsable de l'action | Structure identifiée : <ul style="list-style-type: none"> • La communauté d'agglomération Territoires vendômois • Cabinet de groupe du 30 rue de Courtiras à Vendôme | Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains • Moyens financiers |
| Autres acteurs à mobiliser | Structures identifiées : <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé libéraux • Partenaires médico-sociaux et sociaux • ARS Centre Val de Loire • Conseil départemental de Loir et Cher • CPAM | Moyens engagés : Non déterminé |
| Sources de financement potentielles | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'agglomération Territoires vendômois • Région Centre Val de Loire (CRST-CPER) • Conseil départemental de Loir et Cher • CPAM • Etat | |
| Calendrier prévisionnel | Ouverture de la MSPU prévue en 2020 | |
| Evaluation (Indicateurs) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaction des patients, avec la création d'un « comité patient » Dans le cadre de l'ACI, la MSPU validera, au minimum, les indicateurs socles définis par l'ARS ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'exercices regroupés créés en zone rurale. | |
| Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de professionnels • Retard dans la mise en œuvre des travaux de construction | |